



Togo : les députés en formation sur le contrôle parlementaire

Les députés togolais ont entamé mardi à Lomé, une session de formation de trois jours sur le contrôle parlementaire considéré comme un outil de la gouvernance démocratique.

Les échanges permettront aux élus du peuple et leurs collaborateurs de disposer d'outils nécessaires pour analyser, surveiller, discuter et vérifier l'activité du gouvernement.

L'exercice répond aux dispositions de l'article 81, alinéa 2 de la Constitution togolaise, relatives au contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale.

Le contrôle parlementaire ou contrôle du gouvernement est en effet l'ensemble des procédures et moyens dont disposent les parlementaires pour analyser et vérifier les activités du gouvernement.

L'ouverture des travaux a été présidée par le 3ème vice-président de l'Assemblée nationale, l'honorable André JOHNSON en présence de Awa Cissé Wagué, représentante résidente de la Banque mondiale au Togo, et du chargé d'affaire de la délégation de l'UE au Togo.

Au programme de la formation, plusieurs modules notamment le « contrôle parlementaire », « les procédures d'exécution du

budget de l'Etat », « la lecture et l'analyse du projet de loi de règlement ».

« La question de la gestion des finances publiques est une notion étroitement liée à la bonne gouvernance indispensable au développement socio-économique durable et inclusif de toute société (...) ; Cette rencontre consacrée au contrôle parlementaire de la gestion des finances publiques nous permettra de revisiter l'une de nos grandes prérogatives constitutionnelles. Ce contrôle de l'action gouvernementale permet au parlement d'affirmer son rôle en tant que défenseur des intérêts du peuple », a indiqué André Johnson.

Les travaux ont été rendus possible grâce au Projet d'Appui à la Gouvernance Économique (PAGE) conjointement financé par la Banque mondiale et l'union européenne.

La Rédaction